

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARZUN
Du 7 Mars 2024

Le 7 Mars 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Barzun s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 29 février 2024 et transmise par voie électronique le 29 février 2024 et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : MILLET René, BELINGUIER Didier, CABRESIN Vanessa, CACHIN Yves, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GARCES Alain, GOUA DE BAIX Véronique, POUBLAN Pierre, PUJO Delphine, SENS Michel.

EXCUSES : BENAZETH Chantal, LACOSTE Danielle, ROCHE Emmanuel, TORRUELLA Alix.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : CACHIN Yves

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Site internet
- Location Appartement École
- Point École
- Investissements 2024
 - * Travaux Trinquet
 - * Travaux Salle Polyvalente
 - * Travaux cantine
 - * Travaux Rue du Bois
 - * Travaux Rue du Couchant
- Questions diverses

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Néant

- 1) Approbation compte-rendu du 24 janvier 2024 – A l'unanimité
- 2) **Compte-rendu des décisions prises par le Maire** – Néant –
- 3) **Délibération n° 05-20240307-01 : Site Internet**

Le Maire informe le Conseil que des devis ont été reçus pour modifier le Site Internet qui ne fonctionne plus du tout, les prestataires privés sont très chers. Il a donc contacté l'APGL. Le tarif pour la refonte simple et la maintenance annuelle est de 0.22 €/hab + 377 € = soit au 1.1.2024 : 635 hab X 0.22 + 377 = 516.70€

Il a donc été décidé de solliciter l'Agence Publique de Gestion Locale pour la refonte et la maintenance d'un site Internet pour la commune.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont elle soumet le projet à l'assemblée lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

Considérant que la commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer en temps partagé du Service Intercommunal du Numérique avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

DECIDE de confier au Service Intercommunal du Numérique de l'Agence Publique de Gestion Locale la refonte et la maintenance d'un site internet pour la commune aux termes du projet de convention ci-annexé

AUTORISE le Maire à signer cette convention

4) **Délibération n° 06-20240307-02 : Location Appartement École**

Le Maire rappelle que l'appartement de l'école a été loué à M DIOTALLEVA à compter du 14 décembre 2024 mais celui-ci n'a réglé que la caution et le mois de décembre.

Un arrangement a été trouvé avec lui afin qu'il quitte les lieux au plus vite afin d'éviter la mise en place d'une procédure d'expulsion. L'intéressé est donc parti en février après avoir autorisé que la caution rembourse le mois de janvier 2024 impayé. Le titre de location du mois de février sera donc annulé.

Il convient donc de relouer ce bien au plus vite.

Le budget devra prévoir le remboursement comptable de la caution et l'encaissement de celle du nouveau locataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** que le budget prévoie :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements	+ 549,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements	+ 549,00
Total	+ 549,00		+ 549,00

5) **Point École**

- a) Sécurité : Il y a eu visite d'une EMS le 21 décembre pour mettre en place la sécurité à l'école. Elle a fait les recommandations suivantes :
- Mise en place d'un portillon à la place du portail coulissant
 - Occultation des fenêtres
 - Mise en place d'une alarme sonore (environ 1.000 €)
 - Modification du loquet du portail d'entrée
 - Créer un autre portillon vers le chemin des Écoles
 - Un PPMS devrait être réalisé pour la cantine
- b) Arrêt de travail de Simone : Elle est en arrêt depuis le 29 novembre et jusqu'au 29 mars pour le moment. Sabrina CASSOU a été embauchée pour la remplacer.
- c) Lancement du nouveau modèle de restauration : Les employés communaux vont chercher les repas à Pontacq. Très bon début.
- d) Projet de mutualisation de transport avec le RPI de l'oussère et du Lourrou. Le RPI va intégrer le système de repas du Collège de Pontacq à partir de septembre 2024. Afin de servir dans les temps les 4 écoles, Barzun pourrait livrer Livron en partageant les frais. 144 trajets de 30-40 ms, les frais kilométriques seront calculés sur le barème des impôts, soit environ 2.000 € à partager)

6) **Logement Presbytère**

Suite à de nouveaux impayés, un huissier a été mandaté. Les locataires proposent de partir pour le 1^{er} avril 2024, préavis réduit d'un mois et rembourser 150 € par mois pour liquider la dette.

Le Conseil Municipal, approuve la date de départ.

7) Investissements 2024 :

- a) Glissement de terrain sur la Rue du Bois : La Société SARRABERE a abattu des arbres et, comme conseillé par l'ONF, a réalisé un busage. Le coût devrait s'élever à 2 760 € TTC plus environ 700 € de buses.
- b) Éclairage Salle polyvalente : Un devis de 3.325 € a été validé. Les travaux seront réalisés en mars. 5 lampes grillées seront remplacées par des LED. Chaque année, quelques lampes seront remplacées afin de tout mettre en LED
- c) Robinet eau Salle polyvalente : Les travaux prévus ont été réalisés. Coût 500 €
- d) Étanchéité du mur du Trinquet : Ce dossier est à l'étude en concertation avec le Carambo.
 - Mur extérieur : 7.655 € - Devis ADURIZ
 - Mur intérieur : 4.930 €
 - Le mur s'effrite dû à l'humidité. Voir si un bardage extérieur ne serait pas plus efficace
- e) Eaux pluviales toiture Trinquet ; à l'étude
 - La gouttière est tombée avec le vent. Il serait souhaitable de modifier l'évacuation vers la route au lieu de la cour d'école
- f) Acoustique salle cantine : 5.510 € validé en attente de réalisation. Des caissons vont être ajoutés de chaque côtés de la cantine.

La réunion de vote pour le budget aura lieu le jeudi 11 avril.

8) Questions diverses / informations

- a) Cérémonie du 8 Mai : M le Maire sera absent.
- b) Élections Européennes : elles auront lieu le 9 juin sur 1 tour. Le planning sera fait ultérieurement
- c) Projet culturel CCNEB :
 - Étude projet culturel – Bibliothèques et Écoles de Musique.
 - Le projet coûte 440.000 € entre l'intercommunalité et le département.
 - Il manque 130.000 € soit une participation de 3.80 € / habitant serait demandée aux communes.
 - Les 73 conseils municipaux doivent donner leur accord
- d) Travaux Rue du Couchant : La 1^{ère} tranche sera de capter les eaux pluviales
- e) Réunion avec les différentes associations de la commune
 - Voir pour autorisation permanente de buvette
 - Un projet commun de marche.

Fin de séance à 22h45

Les délibérations sont numérotées de 05 à 06

René MILLET



Yves CACHIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves CACHIN', written in a cursive style.